

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

C. A. P. Locale du 22 octobre 2012



Il y a les uns,

et puis,



il y a les autres !

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 22 octobre 2012. Commencée à 11 h 00, elle s'est terminée à 11 h 40. La Présidence était assurée par M. Bruno Benard, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par le syndicat SNUI Finances Publiques en la personne de Mme Marie-Claire KOSCIELNIAK. Initialement prévue le 19 octobre, cette CAP a été reportée au 22 octobre, pour défaut de quorum syndical.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
 F O DGFIP 62
 C G T Finances Publiques
 C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Approbation des P V des CAP du 15 juin 2012 et du 6 septembre 2012, recours en notation catégorie C et B filière Fiscale

Tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'AAP1 pour 2013



Compte rendu de vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie C
Frédérique DAVIGNY
 Titulaire
 Trésorerie de Lens Municipale

Valérie DUEZ
 Suppléante
 C. D. I. Lens Sud

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
 Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>
 CFTC : le syndicat constructif

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

Nous sommes réunis ce jour pour définir, ou plutôt entériner un tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'AAP 1. Pour CFTC DGFIP 62, créer un tableau d'avancement pour accéder à un échelon spécial dans un même grade, c'est déjà injuste, anormal et inadmissible. On peut certes imaginer un tableau d'avancement pour passer à un grade supérieur, ce qui est le cas des tableaux d'avancement d'Agent d'administration à Agent d'Administration principal, mais, faire la même démarche à l'intérieur d'un même grade relève de la pure démagogie administrative.

De nombreux collègues seront exclus de ce changement d'échelon, compte tenu des graves restrictions budgétaires qui existent en la matière. Nous nous souvenons en effet parfaitement bien de ce qui vient de se passer pour le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal. En effet, tous les agents retenus par la CAP locale ne sont pas passés au grade supérieur.

Cet avancement au 8^{ème} échelon sera certes une bonne chose pour les heureux élus qui pourront en bénéficier, et CFTC DGFIP 62 en est enchantée pour eux, mais, pour ceux qui n'en bénéficieront pas, que dire.... Rien, si ce n'est qu'ils n'ont qu'à attendre l'année prochaine, ou les prochaines années. C'est parfaitement scandaleux. Il s'agit donc là d'une définition injuste et totalement partielle de l'avancement dans un même grade.

Ce changement d'échelon, qui, nous le rappelons, est une parfaite injustice, devrait rapporter 14 points d'indice aux heureux élus, soit environ la somme de 60 euro par mois. Certes, pour certains, ce n'est pas grand chose, mais pour de nombreux agents, c'est déjà un vrai changement. Alors, nous nous insurgons contre le fait que cette augmentation soit si fortement encadrée par ces fameuses restrictions budgétaires. Mais, ce n'est cependant pas le même traitement pour toutes les catégories d'agents de notre administration.

En effet, depuis juillet 2011, les augmentations de traitement des AGFIP (Administrateurs Généraux des Finances Publiques), promises par le Directeur Général pour se rallier l'encadrement supérieur sont devenues effectives. Elles devraient s'étaler sur trois années. Depuis cette date, le champagne coule encore un peu plus à flot chez ces hauts fonctionnaires puisque certains d'entre eux, par ailleurs si prompts à demander aux agents d'améliorer leur productivité, ont vu leur rémunération très fortement augmenter, sans, au passage, bouger de leur siège. **CFTC DGFIP n'invente rien et ne fait que relater des faits avérés...** En effet, les rapports de la Cour des Comptes et de l'Assemblée Nationale ont trouvé là un facteur explicatif à l'absence de maîtrise par la DGFIP de ses dépenses de personnel en 2010 (+2%) alors que concomitamment des milliers d'emplois de catégorie C étaient supprimés entraînant une dégradation des conditions de travail des personnels.

Cette redistribution inéquitable des économies réalisées par l'application de la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux (71% à la DGFIP) est scandaleuse au regard du blocage du traitement des agents de catégorie A, B, et C jusqu'en 2013, du niveau d'endettement personnel des français (+ 100 milliards entre 2007 et 2011) et du déficit budgétaire (passé de 2,7 à 5,7% du PIB pour la même période).

En conséquence, CFTC DGFIP 62 revendique haut et fort la suppression du tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'AAP 1. L'accession à cet échelon doit se faire statutairement, sur la base d'un avancement normal et linéaire et surtout le même pour tous les agents concernés.

Cet échelon spécial de l'échelle 6 permet aux agents d'atteindre l'indice majoré de rémunération 430. Cela se traduira par un gain de 14 points soit 64,82 euro. L'accès à cet échelon spécial sera également restreint. Ce sera au choix du directeur départemental, **après non pas l'avis, mais la réunion** de la Commission administrative Paritaire n°3 pour les collègues cadres C ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon. **En effet, le tableau d'avancement à cet échelon spécial est en ligne sur Ulysse 62 depuis le 16 octobre au matin.**

C'est inadmissible, CFTC DGFIP 62 défend l'accès au 8^{ème} échelon pour TOUS les agents. Parce que le passage à l'échelon supérieur est automatique dans la catégorie A et la catégorie B, il doit l'être aussi pour tous les C. En effet, l'administration utilise la méthode d'un tableau d'avancement de grade alors qu'il ne s'agit que d'un avancement d'échelon.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -



Pour CFTC DGFIP 62 cet indice devrait être accessible à tous les agents sans autres conditions qu'un changement d'échelon normal. Les conditions d'octroi sont inacceptables.

L'accès à l'échelon spécial est ouvert aux agents AAP1 qui justifient d'au moins 3 années d'ancienneté dans le 7ème échelon, au 31/12/2011. Et comme si le contingentement ne suffisait pas, la Direction utilise la notation-sanction pour encore écarter des collègues. Ce sera le cas de ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un notateur bienveillant, et qui donc se sont vus punir d'une note négative (-0,02 ou -0,06) sur les 3 dernières années. Il en va de même pour les collègues qui auraient « un contexte disciplinaire récent ». Voilà qui est assez vague pour laisser la place à l'arbitraire !

Par chance, dans notre département, il n'existe pas de tels cas pour cette C A P. Mais, nous rappelons que dans un passe récent, CFTC DGFIP 62 s'était violemment insurgé contre ce système inadmissible de double peine.

L'accès au 8ème échelon s'effectue dans des conditions épouvantables. C'est un véritable déni de justice à l'égard de la catégorie la moins payée de notre administration.

51 agents de catégorie C remplissent les conditions définies plus dans le Pas de Calais. Sur ces 51 collègues, seulement 20 seront retenus par la direction, et 31 resteront donc sur le tapis ! Quand pourront-ils bénéficier de ce nouvel échelon... Au bon vouloir de l'administration, et surtout, ils sont les victimes directes des coupes budgétaires dans notre ministère. Sur ces 20 collègues, 4 seulement sont d'origine Filière Gestion publique. Compte tenu malheureusement des terribles restrictions budgétaires qui frappent notre administration, il faut bien prendre acte que l'avis favorable qui a été formulé à l'issu de cette CAP Locale n'implique pas automatiquement inscription au tableau d'avancement qui sera élaboré au plan national après avis de la CAPN. En effet, récemment , de nombreux collègues inscrits localement sur le tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal viennent d'en faire la cruelle expérience.

